Hun
R 15 MAR. 2021
Commune de Bex
Secrétariat municipal

CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

Rapport de la Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis 2021/03 concernant la création d'un wc public au départ des pistes Vita et finlandaise

Bex, le 15 mars 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission est composée de Mme Judith Warpelin et Messieurs Denis Aviolat, Reynold Cherix, Stefano Regazzoni et Francisco Diaz, ce dernier fonctionnant dans son rôle de raporteur.

Elle s'est réunie en date du jeudi 4 mars 2021 au bâtiment administratif et tous les membres étaient présents.

M. Pierre-Yves Rapaz, municipal concerné, était également présent et nous le remercions pour ses explications détaillées.

Préambule

Ce préavis vous est présenté maintenant mais le postulat date du 29 octobre 2014 sous la dénomination « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita ».

Les utilisateurs des pistes Vita et finlandaises jouissent d'un cadre idéal pour la pratique de leur activité physique mais ne disposent pas d'installations de services ou de point d'eau.

Descriptif du projet

Le projet prévoit la construction, à l'arrière de l'abri existant, de deux sanitaires ainsi que d'un point d'eau à l'extérieur.

Exécution des travaux

La durée des travaux est estimée à environ 4 mois.

Plan financier

Le coût total devisé s'élève à Fr. 210'000,--

Réflexions de la Commission ordinaire

La Commission s'est interrogée sur l'opportunité que des installations de type « toilettes sèches » soient privilégiées au vu du milieu dans lequel ces installations seraient envisagées.

Monsieur le Municipal Rapaz a communiqué à la Commission que des telles installations ne seraient pas favorisées par le Canton et, pour le surplus, l'utilisateur lambda risquerait de ne pas utiliser ces toilettes comme il se doit.

Elle s'est également posé la question quant à une utilisation en période hivernale de ces installations.

Monsieur Rapaz a informé la Commission qu'une utilisation pendant cette période ne semblait pas exclue et l'a d'ailleurs confirmé au rapporteur en date du 9 mars 2021 puisque le système tel que déjà présenté dans l'offre a une mise hors gel intégrée, avec trois systèmes différents pour garantir le fonctionnement de la mise hors gel même en cas de panne. Le local peut donc être maintenu ouvert toute l'année déjà avec ces caractéristiques. De plus, les serrures sont programmables jour par jour, donc on pourrait également envisager la fermeture nocturne.

Pour ce qui concerne la question de l'installation de lumière bleue pour prévenir les éventuelles « visites inopportunes de consommateurs de substances illicites », Monsieur le Municipal Rapaz a précisé que l'illumination est prévue en LED, la possibilité de rajouter des lumières bleues existe mais les utilisateurs renoncent de plus en plus.

En effet, il suffit d'avoir une lampe de poche ou un téléphone pour pouvoir annuler l'effet de ces lumières et de plus, elles sont particulièrement mauvaises pour les malvoyants qui n'arrivent plus à distinguer clairement les objets.

Enfin, la Commission a longuement discuté sur le point concernant le coût des travaux.

Il a été soulevé que le postulat datait de 2014 et que la situation économique a mondialement changé.

Le coût n'est pas négligeable, les rentrées notamment fiscales risquent fort de diminuer de manière importante, en bref, nous sommes dans l'incertitude quant à l'évolution de l'économie.

La Commission a interpellé Monsieur le Municipal Rapaz pour savoir si des participations avaient été sollicitées auprès des institutions s'occupant de la gestion des pistes Vita ou autres organismes favorisant le développement de projet « sportifs ».

Monsieur le Municipal Rapaz a fait remarquer que l'ensemble des travaux de fouille et pose de conduites est indispensable du fait de l'installation du point d'eau ; ces travaux représentent à eux-mêmes entre 40% et 50% du coût total et justifient donc l'installation de toilettes à eau.

Aucune démarche n'a été entreprise concernant les éventuelles aides ou subventions et à ce jour la Commission doit considérer que l'intégralité du coût serait à la charge de notre Commune.

Ainsi, la Commission estime que les travaux apporteraient une plus-value aux installations existantes et par conséquent une participation des « gestionnaires » de la piste Vita doit être envisagée.

Au vu de ce qui précède, la Commission considère que :

- La création d'une installation permettant aux nombreux sportifs de se désaltérer, se rafraîchir et soulager leurs besoins physiologiques est pertinente à cet endroit ;

- Le choix d'équipement peut se justifier en raison de sa versatilité, durabilité et simplicité d'entretien ; des mesures d'économie significative ne semblent pas possibles sans dénaturer le projet ;

- Le coût pour la réalisation du projet complet est trop élevé pour être engagé dans la situation d'incertitude qui caractérise le cadre financier actuel ;

- L'éventuelle réalisation du projet par étapes permettrait de mieux maîtriser les investissements à court terme.

Enfin, la Commission souhaite que le projet soit renvoyé à la Municipalité pour nouvelle étude, en tenant compte des éventuelles subventions et en séparant le projet de la création du point d'eau de celui de la création de wc.

Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission ordinaire à la majorité de ses membres, vous proposent, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 2021/03,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Bex décide

a) de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un wc public au départ des pistes Vita et finlandaise

b) de renvoyer le préavis à la Municipalité pour nouvelle étude dans les sens des considérants de la Commission ordinaire

Pour la Commission

Francisco Diaz, rapporteur